

Nous sommes le 5 avril 200.

Vous continuez votre période de formation dans l'entreprise Karl'Art. Votre tutrice, Mme Letauque, vous confie la gestion des déclarations sociales.

Plusieurs travaux doivent être réalisés :

- l'établissement de la déclaration URSSAF ;
- l'établissement de la déclaration ASSEDIC ;
- la comptabilisation des charges patronales.



Document 1 *Livre de paie du premier trimestre 200N*

Code	Libellé	Base	Tx sal.	Mt sal.	Tx pat.	Mt pat.	Total
C115	CSG + CRDS non déductibles	12 742,82	2,90 %	369,54			369,54
C116	CSG déductible	12 742,82	5,10 %	649,88			649,88
C120	Maladie, mater., décès, veuvage	13 136,93	0,75 %	98,53	12,60 %	1 655,25	1 753,78
C130	Assurance vieillesse	12 854,93	6,65 %	854,85	8,30 %	1 066,96	1 921,81
C140	Vieillesse déplafonnée	13 136,93	0,10 %	13,14	1,60 %	210,19	223,33
C145	Contribution de solidarité pour l'autonomie	13 136,93			0,30 %	39,41	39,41
C150	Allocations familiales	13 136,93			5,40 %	709,39	709,39
C160	Accident du travail	13 136,93			1,80 %	236,46	236,46
C180	Aide au logement	12 854,93			0,10 %	12,85	12,85
	Total URSSAF			1 985,94		3 930,51	5 916,45
C200	Assurance chômage	13 136,93	2,44 %	320,54	4,04 %	530,73	851,27
C210	AGS (FNGS)	13 136,93			0,25 %	32,84	32,84
	Total ASSEDIC			320,54		563,57	884,11
C300	Retraite non-cadres ARRCO T1	5 306,93	3 %	159,21	4,50 %	238,81	398,02
C310	Retraite non-cadres AGFF T1	5 306,93	0,80 %	42,46	1,20 %	63,68	106,14
C400	Retraite cadres ARRCO TA	7 548,00	3 %	226,44	4,50 %	339,66	566,10
C410	Retraite cadres AGFF TA	7 548,00	0,80 %	60,38	1,20 %	90,58	150,96
C420	Retraite cadres AGIRC TB	282,00	7,70 %	21,71	12,60 %	35,53	57,24
C430	Retraite cadres AGFF TB	282,00	0,90 %	2,54	1,30 %	3,67	6,21
C440	CET	7 830,00	0,13 %	10,18	0,22 %	17,23	27,41
C250	APEC	282,00	0,024 %	0,07	0,036 %	0,10	0,17
	Total retraite			522,99		789,26	1 312,25

Bordereau URSSAF



N° 11239*02

UNION DE RECouvreMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

N° SIREN / SIRET
PÉRIODE
N° PIÈCE JUSTIFICATIVE
N° URSSAF

EURL KARL'ART
22 quai Alsace-Lorraine
77000 MELUN

DATE LIMITE D'ENVOI : 15-04-200N

CADRE 1		NOMBRE DE SALARIÉS (À REMPLIR DANS TOUS LES CAS)			
- AYANT PERÇU LES SALAIRES DÉCLARÉS CI-DESSOUS	- INSCRITS AU DERNIER JOUR DE LA PÉRIODE				

PÉRIODE D'EMPLOI

DATE VERS.
DES SALAIRES

--	--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

* T = TOTALITÉ DES SALAIRES P = SALAIRES PLAFONNÉS

BORDEREAU CERTIFIÉ EXACT, Le _____ Cachet et signature de l'employeur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> CADRE 3 </td> <td style="width: 50%; padding: 5px; text-align: center;"> SI VOUS N'AVEZ PAS OCCUPÉ DE PERSONNEL DURANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"> INDIQUEZ : ☐ J'AI CESSÉ TOTALEMENT MON EXPLOITATION À COMPTER DU : _____ ☐ JE CONTINUE MON ACTIVITÉ SANS PERSONNEL DEPUIS LE : _____ DÉFINITIVEMENT (OU SANS INTENTION D'EN REPRENDRE À TRÈS BREF DÉLAI) : SUSPENDREZ MON COMPTE, J'EN REDEMANDERAI LA REOUVERTURE LE CAS ÉCHÉANT _____ ☐ TRÈS TEMPORAIREMENT : MAINTIENEZ MON COMPTE, CE QUI SUPPOSE L'ENVOI DE VOS BORDEREAUX ET DE MA PART UNE RÉPONSE APPROPRIÉE DANS LES DÉLAIS _____ </td> </tr> </table>	CADRE 3	SI VOUS N'AVEZ PAS OCCUPÉ DE PERSONNEL DURANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE	INDIQUEZ : ☐ J'AI CESSÉ TOTALEMENT MON EXPLOITATION À COMPTER DU : _____ ☐ JE CONTINUE MON ACTIVITÉ SANS PERSONNEL DEPUIS LE : _____ DÉFINITIVEMENT (OU SANS INTENTION D'EN REPRENDRE À TRÈS BREF DÉLAI) : SUSPENDREZ MON COMPTE, J'EN REDEMANDERAI LA REOUVERTURE LE CAS ÉCHÉANT _____ ☐ TRÈS TEMPORAIREMENT : MAINTIENEZ MON COMPTE, CE QUI SUPPOSE L'ENVOI DE VOS BORDEREAUX ET DE MA PART UNE RÉPONSE APPROPRIÉE DANS LES DÉLAIS _____	
CADRE 3	SI VOUS N'AVEZ PAS OCCUPÉ DE PERSONNEL DURANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE				
INDIQUEZ : ☐ J'AI CESSÉ TOTALEMENT MON EXPLOITATION À COMPTER DU : _____ ☐ JE CONTINUE MON ACTIVITÉ SANS PERSONNEL DEPUIS LE : _____ DÉFINITIVEMENT (OU SANS INTENTION D'EN REPRENDRE À TRÈS BREF DÉLAI) : SUSPENDREZ MON COMPTE, J'EN REDEMANDERAI LA REOUVERTURE LE CAS ÉCHÉANT _____ ☐ TRÈS TEMPORAIREMENT : MAINTIENEZ MON COMPTE, CE QUI SUPPOSE L'ENVOI DE VOS BORDEREAUX ET DE MA PART UNE RÉPONSE APPROPRIÉE DANS LES DÉLAIS _____					

TOTAL DES
COTISATIONS

DÉDUCTION

MONTANT À PAYER

--	--	--	--	--	--	--	--

CET IMPRIMÉ DOIT ÊTRE RETOURNÉ DANS TOUS LES CAS MÊME EN L'ABSENCE DE VERSEMENT, SOUS PEINE DE SANCTIONS VISÉES À L'ARTICLE R. 243-16 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.
AFIN DE FACILITER LA GESTION DE VOTRE COMPTE, NE DÉTACHEZ PAS CE COUPON ET PORTEZ ICI
LE MONTANT DE VOTRE PAIEMENT EN EUROS.

IMPORTANT

--	--	--	--	--	--	--	--

N° SIREN / SIRET

Ligne réservée à l'URSSAF

--	--	--	--	--	--	--	--

PÉRIODE

N° PIÈCE JUSTIFICATIVE

N° URSSAF

DATE LIMITE D'ENVOI DU VERSEMENT

1 L'établissement de la déclaration URSSAF

REPÈRE * COMPTABLE

Toute entreprise a l'obligation de s'affilier auprès de divers organismes sociaux : URSSAF, ASSÉDIC et caisses de retraite.

La déclaration URSSAF récapitule les cotisations dues à la fois par les salariés et par l'employeur.

• Pour les entreprises de moins de 10 salariés : la déclaration est trimestrielle. Le paiement a lieu le 15 du mois suivant le trimestre civil.

→ **Exemple 1** : la déclaration du premier trimestre civil (janvier à mars) est déposée avec le règlement au plus tard le 15 avril.

• Pour les entreprises de 10 salariés et plus : la déclaration est mensuelle. Le paiement a lieu le 15 du mois suivant.

→ **Exemple 2** : la déclaration du mois de mai est déposée avec le règlement au plus tard le 15 juin.

Extrait de la déclaration URSSAF :

CADRE 2	DÉCOMPTÉ DES COTISATIONS DUES						
CATÉGORIES DE SALARIÉS	NOMBRE DE SALARIÉS	CODES TYPES DE PERSONNEL	SALAIRES ARRONDIS	TAUX EN %			COTISATIONS ARRONDIES
				AM, AV, AF, FNAL, CSG, CRDS	AT	TOTAL	
Cas général		100 T		20,95	1,60	22,55	
Cas général		100 P		15,05		15,05	
CSG/CRDS		260 T		8,00		8,00	

Les cotisations de la CSG et la CRDS sont inscrites sur la troisième ligne.

La ligne 100T représente les cotisations de la Sécurité sociale calculées sur la totalité du salaire.

La ligne 100P représente les cotisations de la Sécurité sociale calculées sur le salaire plafonné.

Le chiffre 20,95 représente la somme des taux (salarié et employeur) qui s'appliquent sur le total des salaires brut.

- Présentez la déclaration URSSAF du mois de mars 200N (document 2) à l'aide du livre de paie (document 1).

◆ EXERCICE 1, page 188

2 L'établissement de la déclaration ASSEDIC

* COMPTABLE

REPÈRE

La déclaration ASSEDIC récapitule les cotisations dues à la fois par les salariés et par l'employeur. Le dépôt de la déclaration et le règlement des cotisations suivent les mêmes règles que celles de l'URSSAF (voir paragraphe 1).

- 2 • Complétez la déclaration ASSEDIC du mois de mars 200N ci-dessous à l'aide du livre de paie (document 1).

Bordereau de versement à l'ASSEDIC																
Assedic de Seine-et-Marne 122 bd des Plaines 77000 MELUN CCP 30002 05789 0000062897852 P 66 N° affiliation : _____	AVIS DE VERSEMENT Date limite de versement : 15/04/N Période de versement : du 01/01/N au 31/03/N															
A – Voir mode d'emploi _____ D – Effectifs inscrits au dernier jour ouvrable de la période d'appel Hommes : _____ Femmes : _____ Total : _____ Fait à : _____ Nom et qualité du stagiaire : _____	<table style="width: 100%;"> <tr> <th style="text-align: left;">Rémunération brutes</th> <th style="text-align: left;">Taux en %</th> <th></th> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>2,40</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>4,00</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>0,25</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total</td> <td>_____</td> </tr> </table> Référence pour le paiement : 46 852 321 00010 M 125 Règlement par virement à : Assedic de Seine-et-Marne CCP 30002 05789 0000062897852 P 66	Rémunération brutes	Taux en %		_____	2,40	_____	_____	4,00	_____	_____	0,25	_____	Total		_____
Rémunération brutes	Taux en %															
_____	2,40	_____														
_____	4,00	_____														
_____	0,25	_____														
Total		_____														

◆ EXERCICE 2, page 190

3 La comptabilisation des cotisations patronales

* COMPTABLE

REPÈRE

Les cotisations patronales représentent une charge pour l'entreprise.

→ **Exemple** : le livre de paie d'une entreprise mentionne les sommes suivantes.

URSSAF		ASSEDIC		ARRCO		AGIRC	
Cotisations salariales	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations patronales
962,88	1 955,26	156,24	289,70	250,71	634,46	110,31	139,52

Comptabilisation :

6451 Cotisations à l'URSSAF	6453 Cotisations aux caisses de retraite	6454 Cotisations aux ASSEDIC
1 955,26	773,98	289,70
43721 ARRCO	431 Sécurité sociale	4371 ASSEDIC
634,46	1 955,26	289,70
		4372 AGIRC
		139,52

3 • Comptabilisez les charges patronales (document 1) dans le bordereau de saisie ci-dessous.

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé

4 Le règlement des cotisations sociales

REPÈRE * COMPTABLE

Les cotisations salariales et patronales sont réglées à chaque organisme, soit par virement, soit par chèque.

→ Exemple : reprenons l'exemple précédent.
Écriture de paiement des cotisations URSSAF :

431 Sécurité sociale	5121 Banque	758 Produits de gestion courante
2 918,14	2 918,00	0,14

Le compte « 431 Sécurité sociale » est débité du montant total des cotisations (962,88 + 1 955,26). Les sommes portées sur la déclaration URSSAF ne comportent pas de centimes. La différence due aux centimes est portée soit dans le compte « 658 Charges diverses des opérations courantes », soit dans le compte « 758 Produits divers de gestion courante ».

4 • Comptabilisez, dans le bordereau de saisie ci-dessous, le règlement par virement de l'URSSAF, à l'aide du bordereau complété (document 2).

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé